

MONSIEUR CONTRE MADAME

UN FILM DE CLAUDINE BORIES

Madame et “Monsieur” se sont aimés. Et puis on ne sait comment, leur vie est devenue un enfer. Ils ont décidé de se séparer. “Je garde l’enfant, a-t-elle dit, il est à moi”

C’est le mien, a-t-il répliqué, je le veux

Le recours à la loi s’est imposé. Un juge a délivré l’ordonnance provisoire qui les a envoyés ici, à Aadef Médiation, un “lieu neutre” pour couples séparés au rez-de-chaussée d’une tour.

Ici s’exercera le “droit de visite” légal à l’enfant. Quand Madame et Monsieur arrivent, ils sont perdus et ne parviennent même plus à se parler. Des médiateurs les accueillent. Avec eux, ils vont tenter de briser le mur d’incompréhension et de haine qui les sépare. “Madame” et “Monsieur”, c’est ainsi que les médiateurs désignent les parents qui viennent dans ce lieu neutre. Les noms de famille ne sont jamais prononcés.



PLUS D'INFOS